

Communiqué (Mercredi 15 novembre 2017)

Contre la Loi Travail XXL

Pour défendre le Code du Travail et nos revendications : GRÈVES ET MANIFESTATIONS JEUDI 16 NOVEMBRE !

Informé de l'[appel intersyndical national des organisations CGT-FO-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL](#) à une journée de mobilisation interprofessionnelle, le CDTHED s'associe à cet appel et invite tous les handicapés qui en ont la possibilité, ainsi que les parents, amis et professionnels concernés à participer aux grèves et manifestations organisées ce jeudi 16 novembre pour défendre les revendications suivantes :

- Abrogation de la [Loi El Khomri](#) et des [ordonnances réformant le Code du Travail](#).
- Retrait du [Projet de Loi de ratification des ordonnances](#) que le gouvernement va présenter prochainement au Parlement.
- Renouvellement immédiat des emplois aidés récemment supprimés, notamment ceux bénéficiant aux travailleurs handicapés, et à terme transformation en emplois pérennes.
- Restitution à l'[AGEFIPH \(Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés\)](#) et au [FIPHFP \(Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique\)](#) des sommes prélevées indûment par l'État depuis des années. L'argent récolté pour aider à l'emploi des travailleurs handicapés ne doit servir qu'aux travailleurs handicapés !
- Renforcement de l'obligation faite aux entreprises et aux administrations (y compris l'Éducation Nationale et les Universités...) d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés, sans aucune dérogation et sans compter les contrats de sous-traitance avec les [ESAT \(Établissements et Services d'Aide par le Travail\)](#) et les [Entreprises Adaptées](#).
- Les dispositions de l'[OETH \(Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés\)](#) doivent faire l'objet d'une réelle pénalisation patronale, tout employeur contrevenant doit encourir une sanction pénale et pas uniquement une simple sanction financière.

Pour le CDTHED, le Président : Henri Galy

